

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Présents : M. Yves POTHET, Maire, Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, 1^{er} adjoint, M. Jérôme FERRE, 2^{ème} adjoint, Mme Nathalie LEPAPE, 3^e adjoint, M. Jérôme BRIEZ, 4^{ème} adjoint, Mme SINGERY Patricia, 5^e adjointe, M. Pascal PICARD, Mme Yvette PICARD, M. Nicolas MORISSEAU, Mme Laëtitia ROLLAND, Mme Gwladys JACQUELIN, M. Christian MARIONNAUD, Mme Chantal MAUPOU, M. Philippe GUITTIER, Mme Vanessa CHAUVEAU.

Absent excusé :

M. Arnaud NEVEU, Mme Marcelle DANNEAU,

Absent non excusé :

M. Yves VILLANUEVA, M. Philippe MARION

Le quorum étant atteint, M. Yves POTHET, Maire, ouvre la séance à 19 heures 15

Mme Chantal MAUPOU est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – GESTION SERVICE ANTENNES RELAIS AU NIVEAU DU CHATEAU D'EAU

M. MORIOT Yoann, Chargé de négociation de la ATC France présente un projet de gestion des antennes relais situées sur le Château d'Eau de la Commune de Mur de Sologne. Il propose de verser, après un état des lieux, 10 années de loyer soit 32 473 €. Il s'agit d'un bail emphytéotique de 30 ans, qui peut être rompu au bout de 18 ans. La Société ATC France deviendrait gestionnaire d'antennes ouvertes à tous les opérateurs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajourner son vote et demande des renseignements complémentaires concernant :

- Le bail emphytéotique
- le retour d'expérience

II – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur FERRE Jérôme, rapporteur présente :

Par délibérations du Conseil Communautaire de la CCRM en date du 30 juin 2016, 26 juin 2017 et 22 septembre 2017, de nouvelles compétences ont été transférées à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) rend ses conclusions lors de chaque transfert.

Elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté de communes en apportant transparence et neutralité des données financières.

L'évaluation des charges transférées est un acte déterminant pour les finances de la communauté de communes et des communes membres, qui consiste à identifier et à chiffrer le montant des charges transférées par les communes à la communauté de communes et qui, le cas échéant, devront être déduites du calcul de l'attribution de compensation versées aux communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi de finances 2017 prévoit des dates butoir strictes pour l'évaluation des charges transférées par les communes à l'intercommunalité. En effet, la CLECT dispose de neuf mois à compter du transfert de compétence pour établir son rapport obligatoire et définitif.

La CLECT constituée au sein de la CCRM, a traité les flux financiers afférents au transfert de compétences nouvelles et a rédigé son rapport définitif en séance du 12 avril 2018, que ses membres ont voté à l'unanimité. Il fait état des retenues à opérer sur les attributions de compensation définitives pour 2018 au titre des compétences transférées.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer dans un délai de trois mois, dans les conditions de la majorité qualifiée prévues à l'article L5211-5 du CGCT, sur les charges financières transférées les concernant et sur les nouveaux montants d'attribution de compensation tels qu'ils sont prévus dans le rapport.

Par courrier reçu le 19 avril 2018, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois nous a notifié le rapport de la CLECT qui a été adopté, à l'unanimité, par la commission lors de sa réunion du 12 avril 2018.

Pour les communes, le montant des attributions de compensation définitives pour 2018 est fixé comme suit :

COMMUNES	A.C. décidées par le Conseil communautaire en 2017	Montants des charges transférées au 1.1.2018	A.C. à compter de 2018 (arrondies)
BILLY	52 295	23 112,29	29 183
CHATRES SUR CHER	94 935	38 832,00	56 103
GIEVRES	114 072	79 121,32	34 951
LA CHAPPELLE MONTMARTIN	0	9 085,72	-9 085
LANGON SUR CHER	56 136	24 487,73	31 649
LOREUX	0	8 151,15	-8 151
MARAY	0	7 214,05	-7 214
MENNETOU SUR CHER	65 877	36 041,52	29 836
MUR DE SOLOGNE	78 133	32 375,53	45 758
PRUNIER EN SOLOGNE	289 372	66 345,36	223 027
ROMORANTIN-LANTHENAY	5 251 640	831 177,89	4 420 463
ST JULIEN SUR CHER	10 564	21 148,77	-10 584
ST LOUP SUR CHER	0	7 356,78	-7 356
VILLEFRANCHE SUR CHER	327 306	92 425,14	234 881
VILLEHERVIERS	39 089	20 368,03	18 721
TOTAL	6 379 419	1 297 243,28	5 082 182

Délibéré :

Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation des transferts de charges établi par la CLECT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT, en date du 12 avril 2018 relatif à l'évaluation des charges transférées, tel qu'annexé à la présente délibération.

III – APPROBATION DE L'ADHESION DES COMMUNES DE CHATILLON SUR CHER, DHUIZON, LASSAY SUR CROISNE, SASSAY, YVOY LE MARRON, SAMBIN ET VEUZIN AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEO PROTECTION (SICOM)

Monsieur FERRE Rapporteur

Il est demandé aux Communes Membres du SICOM de bien vouloir délibérer sur l'adhésion des Communes de Chatillon sur Cher, Dhuizon, Lassay sur Croisne, Sassay, Yvoy le Marron, Sambin et Veuzin au Syndicat Intercommunal de Video Protection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'adhésion des Communes de Chatillon sur Cher, Dhuizon, Lassay sur Croisne, Sassay, Yvoy le Marron, Sambin et Veuzain au Syndicat Intercommunal de Video Protection.

IV – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE DEPANNAGE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Contrat de Maintenance et d'Entretien et de dépannage du réseau d'éclairage public à intervenir avec la Société INEO RESEAUX CENTRE pour une durée de 4 ans pour un montant annuel de 3208.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler le contrat de maintenance et De dépannage du réseau d'éclairage public avec la société INEO RESEAUX CENTRE

V – APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITE DU SEEB (Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron)

Madame CLEMENT-LACAILLE Nicole, rapporteur présente le Bilan d'Activité du SEEB (Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron) pour l'année 2017.

Le bilan porte sur :

- des travaux de renaturation
- la restauration, reconnexion zone humide, frayère ou annexe hydraulique
- l'entretien de la ripisylve
- la gestion des embacles
- le démantèlement du seuil mobile à aiguilles à Tour en Sologne
- la lutte contre la grenouille taureau
- des interventions sur les secteurs colonisés par la Jussie
- les comptes administratifs et les actions de communication

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Bilan d'activité du SEEB pour l'année 2017

VI – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

CREATION

GRADE	QUOTITE	NOMBRE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ERE} CLASSE	35/35e	1

SUPPRESSION

GRADE	QUOTITE	NOMBRE
ADJOINT TECHNIQUE	35/35e	1

VII – ABANDON DE LA MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que par instruction du 5 février 2018 la Direction Générale des Finances Publiques demande aux géomètres du Cadastre de stopper la mise à jour traditionnelle des bâtiments par des levés sur le terrain. Cette mise à jour annuelle sera remplacée par des méthodes centralisées et automatisées. Ces dispositions risquent d'entraîner une dégradation de la précision et de l'actualité des plans. La Commune est attachée à la mise à jour régulière du plan cadastral aussi elle fera part de sa désapprobation et soutiendra l'action des géomètres du cadastre du département du Loir et Cher.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affirme son opposition à la fin de la mise à jour traditionnelle des bâtiments par des levés sur le terrain pour le géomètre du cadastre.

VIII – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique que l'organisation anticipées des élections municipales en mars 2018 a entraîné l'impossibilité de faire les demandes de subventions dans les délais afin de réaliser les travaux prévus.

Après le vote du budget, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de déposer les dossiers de demandes de subventions et fonds de concours suivants :

- aménagement de sécurité route de Veilleins : auprès de la CCRM 27 967 € et Amendes de Police 13 983 €
- tribunes du stade : au titre de la DETR complémentaire 3257 € et auprès de la CCRM 3800 €
- changement de gouttières divers bâtiments : auprès de la CCRM 3000 €

IX – CONTRAT D'ENTRETIEN DES DEFIBRILLATEURS AUPRES DE LA SOCIETE MEFRAN

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'entretien des défibrillateurs (école et salle polyvalente) auprès de la société MEFRAN pour la somme de 234 € annuel pour une durée de 1 an renouvelable dans la limite de 4 ans.

QUESTIONS DIVERSES

- Invitation le 25 mai à 18 h 30 par Famille Rurale pour la fête des mères à la Salle de Loisirs
- Une journée citoyenne est organisée le 26 mai, une réunion préparatoire aura lieu le jeudi 17 mai à 20 h et le mardi 22 mai à 20 h à la salle de loisirs.

- Madame SINGERY Patricia, souhaite faire partie de la commission :
 - o Travaux urbanisme environnement voirie
 - o Permis de Construire
 - o Employés communaux
 - o Attribution logements

Ce qui est accepté.

- La pêche est ouverte depuis le 6 mai 2018. C'est M. DURAND Daniel qui s'occupera en qualité de régisseur suppléant de délivrer les cartes de pêche. Il percevra une vacation de 50 € par mois net.
- La Foire aux Chiens aura lieu le 3 juin. Les mesures en matière de sécurité seront les mêmes que l'an passé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25